
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 867 DU 03 AVRIL 2024
portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence nationale d'Équipement et
du Patrimoine immobilier de la Justice

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2020-552 du 18 novembre 2020 portant approbation des statuts de l'Agence nationale d'Équipement et du Patrimoine immobilier de la Justice ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-458 du 13 septembre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de Législation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 avril 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale d'Équipement et du Patrimoine immobilier de la Justice, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Sourou Mèvognon Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;



- monsieur **Adamou MOUSSA**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- monsieur **Mouhamed Moutala ISSIFOU IDRISOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **Raoufou MAMAM**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Chabi Abioyé Didier YAYI**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Houégnon Geoffroy BONOU**, représentant du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Dossa Victorien KOUGBLENOU**, représentant de l'Agence nationale du Domaine et du Foncier.

Article 2

Monsieur **Adamou MOUSSA** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-020 du 13 janvier 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale d'Equipeement et du Patrimoine immobilier de la Justice ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

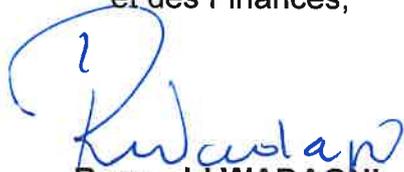
Fait à Cotonou, le 03 avril 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSES : 7 ;
JORB 1.